

Faits saillants

Ce document présente les faits saillants du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de l'Outaouais – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce portrait statistique contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Mentionnons que ce document fait partie d'une série de portraits statistiques produits dans le but de dépeindre la situation des personnes ayant une incapacité dans chacune des régions sociosanitaires du Québec ; chacun d'eux contient des informations inédites de niveau régional sur cette population.

Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Les données sur la prévalence des incapacités et des situations de handicap donnent un aperçu de l'ampleur de la population d'ensemble visée par les interventions sociales et de santé.

▪ ***Une prévalence des incapacités plus élevée, particulièrement chez les hommes***

En 1998, 20 % de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé dans la région de l'Outaouais présente une incapacité. Le taux d'incapacité est de 17 % chez les 15 à 64 ans et de 45 % chez les 65 ans et plus. Au Québec, c'est 17 % de la population de 15 ans et plus qui présente une incapacité. On remarque que le taux d'incapacité des hommes de la région, notamment ceux de 65 ans et plus, est supérieur au taux d'incapacité des hommes de l'ensemble du Québec. En effet, un homme sur cinq (21 %) a une incapacité alors que dans l'ensemble du Québec, ce taux est de 15 %. De plus, chez les hommes de 65 ans et plus, le taux d'incapacité atteint 51 % en comparaison de 39 % dans l'ensemble du Québec. Le taux d'incapacité chez les femmes (19 %) est, quant à lui, comparable à celui observé dans l'ensemble du Québec (18 %).

Les incapacités les plus fréquentes sont celles liées à la mobilité et à l'agilité (toutes deux à 11 %), aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (6 %) et à l'audition (4,3 %), tout comme dans l'ensemble du Québec. Enfin, plus de 57 % de la population ayant une incapacité présente une incapacité légère et 43 %, une incapacité modérée ou grave.

- ***Les femmes et les aînés, plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité***

L'indice de désavantage lié à l'incapacité permet de mesurer l'impact de l'incapacité sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte donc sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Selon cet indice, 44 % des personnes ayant une incapacité dans la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques (soins personnels, tâches ménagères, préparation des repas, faire les courses, etc.), 43 % sont sans dépendance mais néanmoins limitées dans l'activité principale (à l'école, au travail ou à la maison) ou dans d'autres activités (loisirs, sports, à la maison ou dans les déplacements sur de longs trajets) alors que 14 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité.

Dans la région, tout comme dans l'ensemble du Québec, plus de la moitié des femmes avec incapacité (52 %) vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) en comparaison de 36 % des hommes ayant une incapacité. L'indice de désavantage varie aussi selon l'âge : 63 % des aînés (65 ans et plus) vivent une situation de dépendance comparativement à 37 % des personnes de 15 à 64 ans. Par ailleurs, près de la moitié des hommes (45 %) et des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité (49 %) sont sans dépendance mais limités dans les activités.

État de santé et de bien-être

Cette section vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité. Deux des trois indicateurs retenus sont des autoévaluations de l'état de santé physique et mentale. Le troisième, l'indice de détresse psychologique, permet d'estimer la présence d'états dépressifs ou anxieux, de certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs chez les individus.

- ***Une perception plus négative de l'état de santé physique et mentale...***

Lorsqu'elles comparent leur état de santé à celui des personnes de leur âge, 41 % des personnes de la région ayant une incapacité estiment leur état de santé comme étant moyen ou mauvais, ce qui est supérieur à la proportion observée au Québec (36 %). Cette perception plus négative de la santé

physique s'observe principalement chez les femmes (46 % c.¹ 37 % au Québec) de même que chez les 15 à 64 ans (41 % c. 34 % au Québec), alors que dans la population sans incapacité, seulement 6 % évaluent ainsi leur santé.

Dans la région, 23 % des personnes estiment que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion de personnes estimant ainsi leur santé mentale est de 17 %. D'autre part, seulement 6 % des personnes sans incapacité considèrent leur santé mentale moyenne ou mauvaise. C'est parmi les femmes et les 15 à 64 ans avec incapacité qu'on observe les proportions les plus élevées de personnes qui estiment leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise, soit respectivement 28 % et 30 % (en comparaison de 17 % et 20 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Et plus de détresse psychologique, particulièrement chez les femmes et les 15 à 64 ans***

Environ 24 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique comparativement à 17 % chez les personnes sans incapacité. Cette proportion est de 28 % chez les personnes avec incapacité de l'ensemble du Québec. La détresse psychologique touche particulièrement les femmes et les 15 à 64 ans ayant une incapacité chez qui, respectivement 30 % et 28 % se classent au niveau élevé à l'indice de détresse psychologique (comparativement à 31 % et 35 % au Québec).

Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Le profil linguistique et les caractéristiques socioculturelles sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration sociale des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire, notamment en matière d'emploi. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité culturelle de la population ayant une incapacité.

¹ L'abréviation « c. » signifie contre.

▪ ***Un profil linguistique et socioculturel distinct***

Dans la région, 53 % des personnes ayant une incapacité connaissent le français et l'anglais, 35 % ne connaissent que le français alors que 12 % ne connaissent que l'anglais. Enfin, moins de 1 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent ni le français ni l'anglais. Le profil de la région est ainsi très différent de celui de l'ensemble du Québec où 30 % des personnes ayant une incapacité connaissent le français et l'anglais, 60 % ne connaissent que le français, 8 % ne connaissent que l'anglais alors que 2 % ne connaissent ni le français ni l'anglais.

Seulement 5 % des personnes ayant une incapacité ont un statut d'immigrant alors que dans l'ensemble du Québec, c'est 11 % qui ont un tel statut. De plus, près du tiers des personnes avec incapacité (32 %) déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique comparativement à 29 % au Québec.

Enfin, 94 % des personnes ayant une incapacité appartiennent au groupe majoritaire (qui réunit les personnes d'origine ou de descendance française, britannique ou autochtone) comparativement à 90 % dans l'ensemble du Québec. D'ailleurs, elles sont, en proportion, aussi nombreuses que les personnes sans incapacité à appartenir à ce groupe (94 % c. 93 %).

Ressources économiques

Les données ont pour but de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité. Plusieurs indicateurs ont été retenus : 1) des indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage, les sources de ces revenus (emploi, transferts gouvernementaux ou autres) ; 2) des indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu, puis enfin ; 3) des indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses. Les personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable présente ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

▪ ***Un revenu total moyen supérieur dans la région***

Le revenu total moyen des personnes avec incapacité est supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes (13 978 \$ c. 12 696 \$) que chez les hommes (18 014 \$ c. 17 758 \$).

Toutefois, il faut souligner que le revenu total moyen des personnes sans incapacité demeure supérieur à celui des personnes avec incapacité, tant pour les femmes (21 419 \$ c. 13 978 \$) que pour les hommes (30 382 \$ c. 18 014 \$). Soulignons aussi que le revenu total moyen des femmes avec incapacité ne représente que 78 % de celui des hommes avec incapacité.

▪ ***La moitié du revenu provient de transferts gouvernementaux***

Comme dans l'ensemble du Québec, environ la moitié du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux² alors que l'autre moitié provient de revenus d'emploi (38 % c. 29 % au Québec) ou d'autres revenus (15 % c. 19 % au Québec). En comparaison, le revenu des personnes sans incapacité dans la région se compose principalement de revenus d'emploi (81 %).

▪ ***Moins de personnes vivent dans un ménage considéré comme pauvre***

La population avec incapacité compte une proportion moins élevée de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que la population avec incapacité de l'ensemble du Québec (20 % c. 30 %). Bien que beaucoup moins accentuée que pour l'ensemble du Québec, la pauvreté touche néanmoins davantage les femmes ayant une incapacité (25 % c. 32 % au Québec). À titre comparatif, c'est 14 % des personnes sans incapacité de la région qui vivent dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre.

Près de 59 % des personnes ayant une incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ comparativement à 63 % dans l'ensemble du Québec alors que chez les personnes sans incapacité de la région, c'est environ 34 % qui ont un tel revenu. Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes dans cette situation (63 % c. 54 %) comme dans l'ensemble du Québec (69 % c. 56 %).

² Tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales fédérales pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

- ***Moins souvent sous le seuil de faible revenu...***

La proportion de personnes avec incapacité qui vivent sous le seuil de faible revenu est un peu moins importante (37 %) que dans l'ensemble du Québec (41 %). Cette proportion n'est toutefois que de 18 % chez les personnes sans incapacité.

- ***Mais plus nombreuses à se considérer pauvres que dans l'ensemble du Québec***

Lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge, 46 % des personnes avec incapacité se considèrent pauvres ou très pauvres. Cette proportion est supérieure à celle observée dans l'ensemble du Québec (38 %). L'écart est particulièrement notable chez les aînés ayant une incapacité qui sont, en proportion, nettement plus nombreux que ceux de l'ensemble du Québec à se considérer pauvres ou très pauvres (43 % c. 27 %). La perception de la situation financière est meilleure chez les personnes sans incapacité alors que 21 % s'estiment pauvres ou très pauvres.

Enfin, près de 56 % des personnes ayant une incapacité qui se considèrent pauvres ou très pauvres perçoivent être dans cette situation depuis déjà cinq ans et plus, comparativement à 61 % dans l'ensemble du Québec. Cette proportion est de 47 % chez les personnes sans incapacité de la région.

- ***Une personne sur six vit une situation d'insécurité alimentaire***

Dans la région, 16 % des personnes ayant une incapacité (15 % des hommes et 16 % des femmes) vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants) comparativement à 15 % dans l'ensemble du Québec. Seulement 6 % des personnes sans incapacité de la région sont dans la même situation.

- ***Plus de personnes ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité dans la région...***

Dans la région, 51 % des personnes ayant une incapacité ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité en comparaison de 40 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes ayant une incapacité modérée ou grave ont eu, en proportion, plus souvent de telles dépenses que les personnes ayant une incapacité légère (72 % c. 35 %).

- ***Mais peu d'entre elles reçoivent des compensations complètes***

Parmi les personnes ayant une incapacité qui ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité (51 %), seulement 10 % ont été remboursées complètement par un régime privé d'assurance ou par un programme gouvernemental (comparativement à 15 % dans l'ensemble du Québec). D'ailleurs, un peu plus du tiers des personnes ayant une incapacité (34 %) bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé comparativement à 37 % dans l'ensemble du Québec.

Enfin, 19 % des personnes avec incapacité de la région reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité, ce qui est supérieur au taux observé dans l'ensemble du Québec (14 %). Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenu par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par les personnes ayant une incapacité légère.

Soulignons pour terminer que, tout comme dans l'ensemble du Québec, environ 90 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées, entre autres, parce qu'elles ne se croyaient pas admissibles (63 %), parce qu'elles ne savaient pas que cela existait (39 %) ou encore, parce que le ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité (36 %).

Ressources familiales et relations sociales

La famille et les proches jouent un rôle essentiel en assurant un soutien social à la personne ayant une incapacité. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie.

- ***Plus de solitude et moins de femmes avec des enfants à la maison***

Les personnes ayant une incapacité sont deux fois plus nombreuses à vivre seules que les personnes sans incapacité (19 % c. 8 %). La proportion de personnes avec incapacité vivant seules est, par contre, moins élevée dans la région que dans l'ensemble du Québec (19 % c. 24 %).

La population ayant une incapacité compte d'ailleurs plus de personnes mariées ou en union de fait (62 % c. 54 % au Québec) et moins de personnes veuves, séparées ou divorcées (18 % c. 26 % au Québec). Il n'en reste pas moins que, dans la région, les personnes ayant une incapacité sont près de deux fois plus susceptibles d'être veuves, séparées ou divorcées que les personnes sans incapacité (18 % c. 11 %). De plus, en comparaison des hommes avec incapacité, les femmes sont moins nombreuses à être mariées ou en union de fait (54 % c. 69 %) tandis qu'elles sont trois fois plus nombreuses à être veuves, séparées ou divorcées (27 % c. 9 %).

Enfin, les femmes de 15 ans et plus avec incapacité sont moins nombreuses que celles sans incapacité à avoir des enfants à la maison (30 % c. 47 %). On observe la même situation dans l'ensemble du Québec (24 % c. 44 %).

▪ ***Un soutien social plus faible, surtout chez les femmes et les 15 à 64 ans***

Plus du quart des personnes ayant une incapacité (27 %) se classent au niveau faible de l'indice de soutien social dans la région comme dans l'ensemble du Québec. Chez les personnes sans incapacité, cette proportion est de 20 %. La situation est particulièrement préoccupante chez les 15 à 64 ans avec incapacité où près du tiers (33 %) se classent au niveau faible de l'indice de soutien social.

D'autre part, environ le quart des personnes avec incapacité de la région comme de l'ensemble du Québec sont insatisfaites de leur vie sociale. Ce sont les femmes et les 15 à 64 ans qui affichent les taux d'insatisfaction les plus élevés, soit respectivement 30 % et 29 %. Soulignons aussi que les femmes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à être insatisfaites de leur vie sociale (30 % c. 19 %). La même insatisfaction ne touche que 13 % des personnes sans incapacité.

Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que des activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée également comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale.

- ***Des besoins d'aide importants, principalement chez les femmes et les aînés***

Comme dans l'ensemble du Québec, environ la moitié des personnes ayant une incapacité ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. Près de 90 % des personnes ayant besoin d'aide en reçoivent. Toutefois, 41 % des personnes ayant besoin d'aide ont des besoins non comblés, soit parce qu'elles n'en reçoivent pas ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle.

Dans la région, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (54 % c. 42 %). Les personnes de 65 ans et plus sont également plus nombreuses que les 15 à 64 ans à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (66 % c. 41 %). Parmi les personnes ayant besoin d'aide, 14 % ont besoin d'aide pour l'aide personnelle, 25 % pour les tâches domestiques et 43 % pour les gros travaux ménagers.

Utilisation d'aides techniques

Il s'agit d'estimer le taux global d'utilisation des aides techniques parmi la population avec incapacité. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à prévenir ou réduire une situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'études, transport.

- ***Un taux d'utilisation plus élevé chez les femmes et les aînés***

En 1998, le tiers des personnes ayant une incapacité (33 %) utilisent au moins une aide technique, ce qui représente une proportion comparable à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 31 %. Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes à utiliser au moins une aide technique (37 % c. 30 %) alors qu'au Québec le taux d'utilisation d'aide technique est d'environ 30 % tant chez les hommes que chez les femmes. Les aînés sont également plus nombreux que les personnes de 15 à 64 ans à utiliser au moins une aide technique (44 % c. 30 %), et il en est de même dans l'ensemble du Québec.

Ressources résidentielles

Cette section a pour but d'identifier le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région.

- ***La majorité des personnes avec incapacité sont propriétaires***

Dans la région de l'Outaouais, 53 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires, 36 % sont locataires et 11 % ont un autre mode d'habitation. Il s'agit d'un portrait légèrement différent de celui observé dans l'ensemble du Québec où 46 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires, 44 % sont locataires et 10 % ont un autre mode d'habitation.

Déplacements et transport

On y aborde les limitations et les difficultés rencontrées par les personnes ayant une incapacité dans leurs déplacements ainsi que le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. La situation du transport adapté y est également présentée.

- ***14 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure***

Dans la région, 3,7 % des personnes ayant une incapacité sont confinées à la demeure et 10 % ont de la difficulté à la quitter sans toutefois y être confinées. Au total, c'est plus de 14 % des personnes ayant une incapacité dans la région qui éprouvent de la difficulté à quitter la demeure. Ces proportions sont comparables à celles observées dans l'ensemble du Québec.

Parmi les personnes de la région non confinées à la demeure, 10 % éprouvent de la difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets de moins de 80 km et 14 % pour de longs trajets de 80 km et plus. Par ailleurs, 61 % des personnes avec incapacité non confinées à la demeure effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours, ce qui est supérieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec (51 %).

- ***Une plus grande utilisation de l'automobile, du camion ou de la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail***

Pour se rendre au travail, les personnes ayant une incapacité sont un peu plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à utiliser une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (69 % c. 66 %) de même qu'en tant que passager (10 % c. 9 %) alors qu'elles sont moins nombreuses à utiliser le transport en commun ou le taxi (13 % c. 16 %). Les personnes sans incapacité de la région ont sensiblement le même profil.

- ***Le transport adapté : une moyenne de déplacements par personne moins élevée***

En 2000, 2 253 personnes ont été admises en transport adapté dans la région et un total de 153 094 déplacements a été effectué. Chaque personne admise effectue donc, en moyenne, près de 68 déplacements durant l'année, soit 1,3 par semaine (en comparaison de 1,5 déplacement par semaine dans l'ensemble du Québec).

Un peu plus de 40 % de la clientèle admise avait une déficience motrice ou organique et se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 % au Québec) et 30 % présentait une déficience motrice ou organique et était ambulatoire (c. 30 % au Québec). La clientèle ayant une déficience intellectuelle était moins nombreuse à avoir utilisé le transport adapté que dans l'ensemble du Québec (19 % c. 25 %). D'autre part, 37 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi dans la région (c. 43 % dans l'ensemble du Québec) tandis que ceux faits par minibus représentent, quant à eux, 64 % des déplacements (c. 57 % au Québec).

Scolarisation et services éducatifs

Cette partie permet d'estimer la fréquentation des services de garde et des services scolaires de la population des moins de 25 ans ayant une incapacité ainsi que le niveau de scolarité de la population des personnes avec incapacité. On sait que cette dernière présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est souvent associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

- ***Une intégration en service de garde légèrement plus faible que dans l'ensemble du Québec***

En 2000-2001, 55 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde, ce qui représente 0,8 % des 6 800 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année (c. 0,9 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Une intégration en classe régulière plus élevée au primaire qu'au secondaire***

Au niveau primaire comme au niveau secondaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total est de 1,7 % en 2001-2002, ce qui est comparable aux proportions observées dans l'ensemble du Québec pour les deux niveaux.

Plus de 48 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière en 2001-2002 alors que 52 % sont en classe spéciale. Au secondaire, c'est près de 40 % des élèves handicapés qui sont en classe régulière et plus de 60 % sont en classe spéciale.

- ***Les 15 à 24 ans avec incapacité, moins nombreux à fréquenter l'école à temps plein que les jeunes sans incapacité***

Environ la moitié des 15 à 24 ans avec incapacité fréquentent l'école à temps plein dans la région comme dans l'ensemble du Québec. La proportion est de 58 % chez les 15 à 24 ans sans incapacité de la région. À l'inverse, c'est 45 % des 15 à 24 ans ayant une incapacité qui ne fréquentent pas l'école (c. 43 % au Québec) alors que cette proportion est de 35 % chez les personnes sans incapacité.

- ***Les personnes avec incapacité de la région, un peu plus scolarisées que dans l'ensemble du Québec***

En général, les personnes ayant une incapacité sont un peu plus scolarisées que celles de l'ensemble du Québec. En effet, dans la région, 29 % d'entre elles ont complété des études postsecondaires (c. 28 % dans l'ensemble du Québec) et 15 % ont obtenu un grade universitaire (c. 12 % dans l'ensemble du Québec). De plus, 54 % des personnes ayant une incapacité détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles (c. 52 % dans l'ensemble du Québec). Cependant, près de 30 % des personnes avec incapacité de la région se situent dans la catégorie de

scolarité relative³ la plus élevée alors que dans l'ensemble du Québec, 33 % se situent dans la même catégorie.

Il est toutefois important de souligner que, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les personnes ayant une incapacité demeurent moins scolarisées que les personnes ne présentant pas d'incapacité : 21 % ont moins de neuf ans de scolarité comparativement à 9 % des personnes sans incapacité, 51 % se situent au niveau le plus faible de la scolarité relative en comparaison de 37 % des personnes sans incapacité, et 54 % détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles comparativement à 68 % des personnes sans incapacité.

Vie active et participation au marché du travail

Cette section a pour objet de décrire la situation de la population avec incapacité au regard de leur participation au marché du travail. La participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

▪ Une proportion plus élevée de personnes en emploi que dans l'ensemble du Québec

Le statut d'activité habituel révèle l'activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Ainsi, 33 % des personnes ayant une incapacité sont en emploi (c. 28 % au Québec), 26 % sont à la retraite (c. 33 % au Québec), 18 % sont sans emploi (c. 15 % au Québec), 17 % tiennent maison (c. 19 % au Québec) et 6 % sont aux études (c. 6 % au Québec).

Par ailleurs, le statut d'activité habituel des personnes ayant une incapacité est passablement différent de celui des personnes sans incapacité dans la région. Ainsi, comparativement à ces dernières, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, près de deux fois moins nombreuses à être en emploi (33 % c. 60 %) et près de trois fois plus nombreuses à être à la retraite (26 % c. 9 %).

³ Rappelons que la scolarité relative correspond au niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe.

- ***Près de la moitié de la population avec incapacité est inactive sur le marché du travail***

Le statut d'emploi permet de distinguer, parmi la population ayant des incapacités, les personnes en emploi, celles en chômage et celles ne faisant pas partie de la population active, soit les personnes inactives. Ainsi, 48 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail, 45 % sont en emploi et 7 % sont en chômage⁴, ce qui est comparable à la situation observée dans l'ensemble du Québec.

- ***Près de 40 % des personnes inactives se disent toutefois capables de travailler***

Dans la région, 61 % des personnes inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité (c. 54 % dans l'ensemble du Québec) et 14 % se disent limitées dans leur capacité à travailler (c. 18 % dans l'ensemble du Québec). Enfin, le quart des personnes inactives (25 %) se considèrent capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (c. 28 % dans l'ensemble du Québec). Bref, près de 40 % des personnes inactives se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité (c. 46 % dans l'ensemble du Québec).

Pratique d'activités physiques et de loisir

La pratique d'activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Cette section présente des données quant à la pratique d'activités physiques et de loisir durant les heures de loisir chez les personnes avec incapacité de la région.

- ***Un taux plus élevé de pratique d'activités physiques de loisir chez les hommes...***

Dans la région, 69 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir en comparaison de 65 % dans l'ensemble du Québec. Les femmes avec incapacité

⁴ Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des personnes en chômage produite à partir de l'indicateur de statut d'emploi ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi *l'ensemble de la population de 15 ans et plus (active et inactive)* alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion de personnes en chômage parmi *l'ensemble de la population active sur le marché du travail (en emploi et en chômage)*.

affichent un taux de pratique comparable à celui observé chez les femmes de l'ensemble du Québec (64 % c. 63 %). Cependant, les hommes avec incapacité de la région sont plus nombreux que ceux de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités physiques durant les heures de loisir (74 % c. 67 %).

Enfin, 30 % pratiquent des activités physiques de loisir *plus de deux fois par semaine*, ce qui est comparable à l'ensemble du Québec (31 %). Les personnes sans incapacité de la région sont, quant à elles, plus nombreuses que les personnes avec incapacité à pratiquer de telles activités plus de deux fois par semaine (45 % c. 30 %).

▪ ***Et un taux plus élevé de pratique d'activités de loisir***

Dans la région, 76 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités de loisir autres que les activités physiques, ce qui est supérieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, c'est-à-dire 72 %. Ce taux de pratique supérieur s'observe tant chez les femmes que chez les hommes et tant chez les 15 à 64 ans que chez les 65 ans et plus.

Conclusion

Les données rapportées dans ce portrait statistique de l'Outaouais montrent que la prévalence des incapacités y est plus élevée, surtout chez les hommes. La région se distingue aussi par son profil linguistique distinct. En effet, le bilinguisme (connaissance du français et de l'anglais) y est plus fréquent, ce qui constitue un atout pour cette population. Sur le plan des ressources économiques, la région se distingue de l'ensemble du Québec sur plusieurs aspects. Ainsi, le revenu total moyen des personnes avec incapacité de la région est supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes que chez les hommes. On y observe aussi, en proportion, moins de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre, moins de personnes ayant un revenu total inférieur à 15 000 \$ de même que moins de personnes vivant sous le seuil de faible revenu. En revanche, une proportion plus élevée de personnes se considèrent pauvres lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes ayant une incapacité et les personnes sans incapacité. Cependant, il faut souligner que les personnes avec incapacité de la région présentent une scolarisation plus élevée que celles de l'ensemble du Québec. Sur le plan de la participation au marché du travail, mentionnons que la moitié des personnes ayant une incapacité est inactive sur le marché du travail bien que 40 % d'entre elles se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité.

Enfin, la situation des femmes avec incapacité dans la région est difficile. D'abord, précisons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, celles-ci affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, les femmes avec incapacité de la région vivent plus d'isolement que les hommes avec incapacité. Elles sont aussi plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité et ont, par conséquent, plus fréquemment besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes de même qu'elles sont plus nombreuses à utiliser une aide technique pour pallier leur incapacité. Les femmes ayant une incapacité sont, en outre, défavorisées sur le plan des ressources économiques et du travail.

**Portrait statistique de la population avec incapacité
– Région de l'Outaouais – 2003
Faits saillants**

Les résultats présentés dans ces faits saillants sont tirés du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de l'Outaouais – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Les données proviennent de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* réalisée par l'Institut de la statistique du Québec.

Le traitement et l'interprétation de ces données sont la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication est produite par la Direction de la recherche, du développement et des programmes et par la Direction des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document peut être obtenu sur demande en médias substituts.

La version intégrale de ce portrait est disponible sur le site Web de l'Office.

1 800 567-1465
Téléscripneur : 1 800 567-1477
statistique@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca